



LES BIBLIOTHEQUES SONORES De L'Association des Donneurs de Voix

Création des Lions Clubs de France



DOSSIER DE PRESSE *2012*



Site Internet

www.advbs.fr

Contact : Catherine CHAZÉ

Tél. 06 11 08 91 48

Courriel : catherine.chaze@wanadoo.fr



Sommaire



| | |
|--|-------------|
| Les Bénéficiaires des Bibliothèques Sonores | P 3 |
| Historique | P 4 |
| Présentation Générale de l'Association | P 6 |
| 40 ans de l'Association | P 7 |
| Les Audiolecteurs | P 9 |
| Les Bénévoles | P 10 |
| Les comités | |
| Donner sa voix | |
| Le choix des livres | P 11 |
| Un matériel de qualité | P 12 |
| Renseignements pratiques | P 13 |
| Adresses utiles (CA National) | P 14 |



Les bénéficiaires des Bibliothèques Sonores



I - Les déficients visuels en France

On estime aujourd'hui que la déficience visuelle en France touche près de 2 millions de personnes, dont 50 000 aveugles, soit un ratio de 35 pour mille (1). 2,8 % de la population présente une déficience visuelle à titre principal. Ce qui veut dire qu'en nombre, **la déficience visuelle se situe au second plan en termes de handicap physique, après la déficience motrice.**

La déficience visuelle représente la déficience principale chez 1% des enfants de moins de 20 ans, elle s'accroît avec l'âge et concerne 9 % des personnes à partir de 65 ans. Les femmes sont en général plus touchées que les hommes.

En juillet 2007, le ministère de la Santé a mandaté une commission spéciale sur l'état de la malvoyance en France, sous la présidence de Gilbert Montagné, dont le rapport a été remis fin décembre 2007.

Bien que la déficience visuelle soit pour l'ensemble de la société un handicap largement reconnu et pris en compte, nombre de personnes malvoyantes vivent extrêmement mal la perte de ce sens. Le monde de la mal voyance est un monde souvent refermé sur lui même. La personne qui souffre de ce handicap, se sentant coupée du monde, limite les contacts. Elle devient méfiante à l'égard de ce qu'elle ne connaît pas, elle est souvent réticente dans un premier temps à la démarche d'aide que peuvent lui apporter les Bibliothèques Sonores.

Parfois soucieuse de ne pas peser sur son entourage, elle n'évoque pas sa maladie et s'isole, sans pouvoir prendre les moyens qui lui permettront de supporter cette solitude à la fois physique, psychique et culturelle.

Quand un audiolecteur, c'est-à-dire une personne aveugle ou malvoyante inscrite à l'Association, parle de son premier contact avec une bibliothèque sonore, c'est souvent à la suite d'une prescription de son médecin ou par le biais d'un membre de sa famille.

La découverte de la Bibliothèque Sonore s'assimile pour beaucoup, à une forme de guérison.

(1) : Enquête nationale sur l'évaluation des basses visions, (1995) par l'Institut IPSEN auprès des 5 000 ophtalmologistes français

II – Handicapés moteur n’ayant pas la possibilité de lire

Le décret d’application du 19 décembre 2008 a accordé l’exception des droits d’auteur pour les enregistrements réalisés au profit des déficients visuels et également au profit des handicapés moteur dans l’incapacité de lire.

L’Association est donc agréée à servir les catégories de personnes handicapées physique nommées dans le décret évoqué ci-dessus (qui correspond à un handicap de plus de 80%).



Historique



1972 - Naissance de la première Bibliothèque Sonore :

Immobilisé par un accident de ski, le médecin ophtalmologiste, **Charles-Paul Wannebroucq**, prend conscience de la situation dans laquelle se trouvent de nombreux patients. En effet, cette période d'arrêt lui permit de constater que beaucoup d'associations s'occupaient des aveugles mais qu'aucune ne s'intéressait au sort de ceux qui perdent la vue. Ceux qui, de plus en plus nombreux, pouvaient mener une vie quotidienne presque normale, mais qui n'y voyaient pas assez pour lire.

Aidé par le **Lions Club** dont il est membre, il a donc l'idée de créer la première bibliothèque destinée à mettre à la disposition des personnes aveugles et malvoyantes des enregistrements. La première Bibliothèque Sonore voit le jour à Lille ; puis c'est la fondation de l'Association des Donneurs de Voix, destinée à gérer cette bibliothèque puis celles qui naîtront dans toutes les régions de France grâce aux **Lions Clubs de France**.

Accord avec les Editeurs SCELFF pour que soient enregistrés les ouvrages de leurs auteurs par les bibliothèques sonores selon un protocole commun (avec faible redevance de droit pour un enregistrement de livres en 3 exemplaires par chaque BS).

1977 - L'Association est reconnue d'utilité publique (n°68) par Décret du 28 octobre 1977.

26 Bibliothèques Sonores ont été créées par les **Lions** en France, dans les 5 premières années.

Outre les avantages financiers que cela représente, la reconnaissance comme « organisme d'utilité publique » représente une étape importante dans la croissance de l'association. Elle acquiert ainsi notoriété et officialisation de son action. Cette reconnaissance permettra à l'association de signer de précieux accords avec l'administration postale, ouvrant droit à une franchise postale pour le courrier des audiolecteurs.

1992 - Premier concours du « livre de l'année », destiné à récompenser le meilleur lecteur (homme ou femme) de l'année. Le prix est décerné par un jury composé de personnes voyantes et non-voyantes qui jugent anonymement un enregistrement. La coupe est remise par l'auteur du livre lui-même ou par un parrain prestigieux, comme Henry Troyat ou Maurice Schumann.

Aujourd'hui le jury est composé exclusivement de personnes malvoyantes.

1996 - L'association reçoit le label « campagne d'Intérêt Général » délivré par le Premier Ministre.

2003 - Les Bibliothèques Sonores décident de se tourner résolument vers les nouvelles technologies en adoptant l'enregistrement numérique. Cette véritable révolution ne se fait pas sans mal. Il faut d'une part convaincre donateurs de voix et bénévoles de l'intérêt de ce changement et d'autre part trouver les outils les mieux adaptés pour effectuer un transfert efficace. Dans un premier temps, certaines BS continuent à enregistrer des enregistrements sur cassettes tout en commençant des enregistrements sur CD audio, puis CD MP3.

2008 – 35^{ème} anniversaire des Bibliothèques Sonores– Emission d'un timbre postal à 55 centimes, grande campagne de communication avec mise en service d'un n° vert **0 800 200 455**.

2009 – « Exception des droit d'auteur en faveur des personnes handicapées » parue au Journal Officiel du 15 décembre 2008 par décret signé par le Ministre de la Culture et de la Communication. Les associations dont l'Association des Donneurs de Voix sont agréées à l'exception des droits d'auteur (7° de l'Article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle par décret du 15 décembre 2009).

2010 – 1^{er} janvier : Les Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix ont été autorisées à enregistrer en exception des droits d'auteur (19 décembre 2009). Elles ont cessé les enregistrements sur cassettes. Elles appliquent la charte de qualité votée à l'Assemblée Générale du 03 octobre 2009.

2011 – Création du Service Audiorevues diffusées par un Serveur National installé à LYON. Création de la Bibliothèque Jeunesse (livres scolaires et accompagnement scolaire).

2012 – Création du Serveur National situé à SOPHIA ANTIPOLIS pour assurer la réception des ouvrages de qualité provenant des BS et leur diffusion à l'ensemble du réseau.

Actuellement 120 Bibliothèques Sonores fonctionnent sur le territoire. Elles sont toujours animées par les Membres des **Lions Clubs**. Un millier de leurs membres interviennent dans l'Association : le conseil d'administration, les délégations régionales et à différents postes dans les Bibliothèques.



Présentation générale des Bibliothèques Sonores

L'Association des Donneurs Voix (ADV), par l'intermédiaire des Bibliothèques Sonores, met gratuitement à la disposition des personnes qui sont physiquement dans l'incapacité de lire (aveugles, malvoyants et certains handicapés moteur), des livres et des revues enregistrés sur un support audio.

Afin de pouvoir bénéficier des services de l'Association, les personnes intéressées doivent déposer un certificat médical ou une carte d'invalidité attestant de leur incapacité à la lecture. Beaucoup de bénéficiaires sont des personnes âgées qui perdent la vision à cause de l'âge et/ou la maladie.

Un des objectifs statutaires de l'Association est de rompre la solitude, en permettant, par l'écoute, un accès à la culture et lecture.

Les prêts et retours des supports audio s'effectuent lors des permanences ou par la poste en franchise postale. C'est près de 350 000 prêts par an qui sont ainsi effectués. En 2007, l'Etat a remboursé à la Poste 1,5 millions d'euros au titre de la Franchise Postale pour les associations (en ce qui concerne l'Association des Donneurs de Voix : 841 000 euros).

Les Bibliothèques, réparties sur tout le territoire, permettent de servir 20 000 bénéficiaires sur l'ensemble des départements.

Cinq ans après sa fondation, en 1977, l'Association est reconnue d'utilité publique. Aujourd'hui plus de 4 600 bénévoles animent les Bibliothèques Sonores (dont 2 000 Donneurs de Voix et 2 600 Donneurs de Temps), qui s'investissent pour entretenir le matériel et accueillir les audiolecteurs, expédier et recevoir les enregistrements et pour faire connaître l'Association.

Au fil des années, l'Association s'est adaptée aux nouvelles technologies en informatisant sa gestion et en modernisant sa communication. Depuis 2003, elle s'est engagée dans la numérisation afin de distribuer des ouvrages enregistrés sur CDMP3, clefs USB, carte SD. Cette importante mutation était terminée dans toutes les Bibliothèques au 1^{er} janvier 2010.

Riche d'un catalogue de plus de 350 000 audiolivres et audiorevues, les Bibliothèques Sonores renouvellent sans cesse leur offre et s'équipent chaque année de nouveaux outils technologiques d'enregistrement et d'écoute pour les audiolecteurs.

Depuis 2012, un Serveur National est à la disposition des Bibliothèques pour échanger les livres et revues conforme à la charte de qualité.



40 ans de l'Association



35ÈME ANNIVERSAIRE

L'Association des Donneurs de Voix a fêté en 2008 son 35^{ème} anniversaire. Pour que les personnes aveugles ou malvoyantes puissent, de plus en plus nombreuses, connaître les Bibliothèques Sonores et sortent ainsi de leur isolement, elle a lancé une vaste campagne de communication. Cette opération s'est articulée autour de trois points forts :

- Le parrainage de Pierre Mondy, et le soutien d'un comité de parrainage,
- Le lancement le 15 et 16 mars 2008 d'un timbre à 55 centimes à l'effigie des Bibliothèques Sonores,
- La mise en place d'un n° vert **0 800 200 455**.
- Diffusion de spots

LE COMITE DE PARRAINAGE

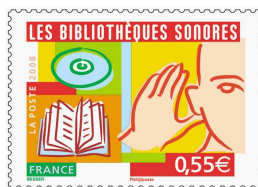
De nombreuses personnalités ont accepté de soutenir l'action menée par les Bibliothèques Sonores.

Entre autres, Claude PINOTEAU, Pierre TCHERNIA, Marcel AMONT, RUFUS, Pierre BONTE, Jean AMADOU, Marie José NAT, Marthe VILLALONGA, Cyrielle CLAIR, Sophie BARJAC, Gérard RINALDI, Jean MALAURIE, Alain PAUCARD, Jean BERTEAULT, Marianne BASLER, Thérèse LIOTARD, Grégoire LACROIX, Cécilia DUTTER, ROSETTE, Béatrice ROMAND, Bernard JANNIN, Astrid VEILLON, Danièle EVENOU, Jean-Marie ROUARD...Et constituent le comité de parrainage.

Pierre MONDY a accepté d'être parrain officiel de l'Association. Principalement connu pour ses interprétations cinématographiques (la série des *7ème Compagnie*, *Le Cadeau* aux côtés de Clio Goldsmith notamment), il a également tenu des rôles plus graves dans des films tels que : *Week-end à Zuydcoote* (1964) d'Henry Verneuil, *Compartiment Tueur* de Costa-Gravas, *Austerlitz* (1959) d'Abel Gance. Au théâtre, il s'illustre dans des pièces telles que *Joyeuses Pâques* ou *Double Mixte*. Sa dernière interprétation au cinéma était dans le film de Nicole Garcia *Le Fils préféré* (1994). Depuis il se consacre à la série télévisée *Les Cordier, juge et flic* (1992).

LE TIMBRE A 55 CENTIMES

Choisies par la poste parmi plus de 1 200 candidatures, **les Bibliothèques Sonores** se sont vues attribuer un timbre à 55 centimes, le timbre le plus répandu, à son effigie.



LE NUMERO VERT

Un numéro vert **0 800 200 455** a été lancé dans toute la France, donnant les informations nécessaires sur les démarches d'inscriptions et les problèmes éventuels aux personnes qui le souhaitent.

40^{ÈME} ANNIVERSAIRE

Le 40^{ème} anniversaire, en 2012, sera marqué par l'inauguration du Serveur National sur Internet et sera célébré dans la ville de fondation LILLE (en septembre).



Les audiolecteurs

Le nouvel audiolecteur qui le souhaite peut s'inscrire dans la Bibliothèque Sonore la plus proche de son domicile ou se faire inscrire par un de ses proches. A la Bibliothèque, il choisit un matériel d'écoute adapté à ses besoins. Il établit ensuite une première liste de livres qu'il aime d'environ 20 titres. Les supports audio sont ensuite échangés sur place ou ils lui sont envoyés sous pli, en franchise postale, dans des enveloppes spécifiques ou des boîtiers adaptés s'il ne peut se déplacer. Par la suite il peut commander ces enregistrements par téléphone après avoir consulté le catalogue. Les Bibliothèques Sonores assurent ensuite l'entretien du matériel et l'envoi régulier des livres enregistrés.

Des donneurs de voix, les audiolecteurs ne connaissent que le timbre de voix. Certaines bibliothèques organisent une fois par an des rencontres entre les lecteurs et ceux qui les écoutent...

Un audiolecteur témoigne : *« Se mettre à l'écoute d'un livre requiert un effort particulier. On n'écoute pas un roman comme on écoute une émission de radio. Vous, lorsque vous lisez, vous touchez le papier, en appréciez la texture, en respirez l'odeur, votre regard est occupé ... Ces éléments, auxquels vous ne prêtez aucune attention, participent à l'acte de lecture »* confie un audio-lecteur de la bibliothèque sonore de Nantes.



Les Bénévoles



Sur toute la France c'est aujourd'hui environ 4 600 bénévoles qui assurent la bonne marche des Bibliothèques Sonores et de l'ensemble de l'Association. Régie par la loi 1901, et administrée par un Conseil d'administration de quinze membres, l'association nomme des délégués régionaux afin de faire un lien au niveau régional avec les Bibliothèques Sonores. Chaque Bibliothèque est ensuite gérée par un comité nommé par le conseil d'administration. Elle fonctionne de façon autonome et gère son budget, son matériel et son catalogue.

Cette structure décentralisée, tout en conservant une unité nationale, a permis le développement et la relation directe avec les pouvoirs publics aussi bien régionaux que nationaux.

LES DONNEURS DE TEMPS

Les Donneurs de temps ce sont ceux qui, dans les Bibliothèques Sonores :

- Assurent les relations avec les audiolecteurs et les donneurs de voix
- Contrôlent la qualité des enregistrements, l'archivage des ouvrages et leur sécurité sur disque dur
- Proposent d'aider dans le choix des ouvrages par un catalogue
- Expédient aux audiolecteurs les enregistrements
- Reçoivent les enregistrements en retour et les vérifient avant réexpédition
- Assurent la gestion informatique des BS, la comptabilité et les relations avec les pouvoirs publics locaux

La Franchise Postale que l'Etat paye à La Poste concerne aussi bien les expéditions que les retours par les audiolecteurs.

LES DONNEURS DE VOIX

Trois éléments importants pour être donneur de voix : un matériel de qualité, des conditions d'enregistrement adéquates, une voix motivée et claire. Ce sont des bénévoles, ils disposent chez eux d'un matériel adapté (le plus souvent un ordinateur) et décident de consacrer régulièrement un peu de leur temps à l'enregistrement de livres à haute voix, pour permettre à d'autres d'adoucir leur solitude, de combler leur ennui, de satisfaire leur culture. *« Je ne m'implique pas dans l'administration, car je*

n'entends rien aux technologies informatiques, témoigne Pierre Aussanaire, donneur de voix à la bibliothèque de Nantes, je me contente de faire ce que je sais faire de mieux. lire ! Les témoignages de reconnaissances des audiolecteurs me font chaud au cœur (...). Dans la vie les occasions de se rendre utile ne sont pas si nombreuses. Quand elles se présentent, il ne faut jamais hésiter à les saisir. »



Le choix des livres



Les Bibliothèques Sonores enregistrent livres et revues en tous genres. L'important pour les Bibliothèques Sonores, c'est la présence de la voix humaine, beaucoup plus chaleureuse que la voix synthétique.

Les livres sont de taille variable et vont du magazine d'actualité aux livres de référence. On peut citer par exemple les Mémoires de Churchill en 140 cassettes de 90 minutes. Le catalogue rassemble des romans historiques, policiers, des récits de voyages, des biographies ou des nouveautés politiques, La Bible par exemple a été enregistrée, (3 000 pages) par un détenu qui s'est porté volontaire. Le plus souvent, le choix des livres s'appuie sur l'actualité. Mais les Bibliothèques Sonores permettent également l'enregistrement à la demande. Tel chercheur en mathématique privé de la vue voudrait lire des ouvrages de formules mathématiques et la Bibliothèque Sonore se met en recherche de quelqu'un susceptible de s'intéresser à ce type d'ouvrage pour l'enregistrer. Même chose dans le domaine juridique, médical....

En dehors de ces cas précis, le choix des livres enregistrés se fait le plus souvent par un comité restreint se réunissant régulièrement et qui se détermine, en fonction de l'actualité littéraire, des demandes exprimées par les audio-lecteurs, de l'intérêt des donneurs de voix pour tel ou tel ouvrage. Une Bibliothèque Sonore de taille moyenne enregistre environ 180 livres par an.

Certaines bibliothèques, devant la demande croissante d'ouvrages faciles à lire se sont spécialisées dans l'enregistrement de revues (hebdomadaires et mensuelles grand public ou spécialisées...). La diffusion de revues sera généralisée à toutes les Bibliothèques Sonores en 2010.

D'autres bibliothèques, comme celle de Meaux ont passé des accords avec l'Éducation Nationale pour enregistrer des manuels scolaires, la moyenne d'âge des audiolecteurs étant de plus en plus basse.



Privilégier un matériel de qualité



Élément-clé dans l'enregistrement et l'utilisation des livres sur CD, le choix du matériel fait l'objet d'un comité technique national. Ce comité sélectionne le matériel qui sera ensuite mis en place dans les Bibliothèques Sonores et utilisé par les audiolecteurs.

Tenir compte des évolutions techniques pour assurer la meilleure qualité d'écoute et le plus grand confort d'utilisation possible auprès des personnes malvoyantes ou aveugles, sont les principaux objectifs de ce comité. Le passage au CD MP 3, par exemple, a représenté un vrai tournant pour cette association. Le transfert de cassettes en CD des ouvrages enregistrés représentait un réel défi pour l'association. En collaboration avec l'école d'ingénieurs de Grenoble (...), l'association a développé un logiciel spécifique permettant de transférer la voix humaine, sans que celle-ci ne soit déformée par la compression, de cassettes sur CD 5 fois plus rapidement qu'avec un logiciel classique.

Le choix d'un matériel d'écoute adapté pour son ergonomie et ses performances techniques a également été le fruit d'une étude approfondie. Procurer aux audio lecteurs un appareil d'écoute performant dénommé VICTOR, acquis grâce à des dons ou subventions. Trouver le matériel qui permettra à l'audiolecteur de choisir un chapitre dans le sommaire et de changer de CD plusieurs fois tout en reprenant la lecture là où elle était interrompue, un appareil d'écoute, perfectionné.

Les Bibliothèques Sonores conseillent et fournissent à leurs audiolecteurs des appareils de haute technologie fabriqués au Canada.

Ces appareils, dénommés VICTOR, sont adaptés aux personnes qui n'y voient pas. Ils les guident par la voix. Ils sont équipés d'un logiciel qui permet de retrouver le point d'arrêt de l'écoute (qu'il s'agisse de CDMP3, de clefs USB ou de cartes SD).

Les VICTOR avec écoute CDMP3 seuls coûtent 350 euros. Les VICTOR avec écoute CDMP3, clefs USB ou cartes SD coûtent 395 euros.

Afin de permettre aux audiolecteurs d'acquérir ces matériels à un prix proche de celui que peut obtenir un « bien voyant » pour un appareil d'écoute traditionnel, ils sont cédés aux audiolecteurs à 100 euros (voire gratuitement lorsque la personne a de très faibles revenus).

Les Bibliothèques Sonores sollicitent des aides financières auprès des collectivités publiques, des organismes financiers, de sponsors, de Fondations, ou de Clubs Services.

Depuis 2007, les Clubs Lions ont participé pour environ 30% ou 35% à l'achat de ces appareils.



Renseignements pratiques



| | |
|---------------------------|---|
| L'association en chiffres | 40 ans 4 600 bénévoles 120 Bibliothèques Sonores 15 à 20 000 audiolecteurs 350 000 livres enregistrés |
| Statut | Association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1977 Agrément pour l'exemption des droits d'auteurs Décret paru au J.O. le 15/12/2009 <u>Bénéficiaires</u> : Les déficients visuels et les personnes qui physiquement sont dans l'incapacité de lire (aveugles, malvoyants, certains handicapés moteur) sur présentation d'une carte de handicap ou un certificat médical, conformément aux Décrets du 19/12/2008 et du 15/12/2009. Gratuité de tous les services , les enregistrements sont prêtés et livrés en Franchise Postale. |
| Administration | Un Conseil d'administration de 15 membres |
| Délégués Régionaux | 13 Délégués Régionaux coordonnent sur le terrain l'action des Bibliothèques Sonores |
| Financement | Dons et legs notariés, les subventions des collectivités locales et régionales, et des conseils régionaux, le parrainage d'entreprises. Dons de particuliers et de Clubs services. |

Liens

Membre du CFPSAA (Confédération qui regroupe toutes les Associations œuvrant dans le domaine de la déficience visuelle).

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Site Internet www.advbs.fr</p> <p style="text-align: center;">Contact : Catherine CHAZÉ Tél. 06 11 08 91 48</p> |
|---|

ADRESSES UTILES

| | TITULAIRES | ADRESSES |
|----------------------------|--|--|
| SIEGE SOCIAL | | 77, Bd Vauban 59000 Lille |
| SIEGE ADMINISTRATIF | | Boite Postale 100 34 19101 BRIVE CEDEX Tél : 05 55 87 18 87 Fax : 05 55 86 16 14 Courriel : presidence@advbs.fr |
| PRESIDENCE | Monsieur Jacques ROBOREL de CLIMENS | Boite Postale 100 34 19101 BRIVE CEDEX Tél. 05 55 87 18 87 Mobil 06 07 55 66 67 Courriel : presidence@advbs.fr |
| VICE-PRESIDENTE | Madame Michel LEPLAË- FORTIN | 7, Allée Montesquieu 33200 BORDEAUX Tél. 05 56 02 93 61 Mobil : 06 19 13 54 13 Courriel : rolland.leplae@orange.fr |
| VICE PRESIDENTE | Madame Nicole BERATO | Le Colbert B 47, Rue Gimelli 83000 TOULON Tél. 04 94 46 67 20 Mobil : 06 62 51 92 56 Courriel : jacnic.berato@wanadoo.fr |

| | | |
|---|---|--|
| VICE PRESIDENT | Monsieur Yannick LEQUEUX | 278, Bd Voltaire 75011 PARIS Tél. 01 40 09 87 03 Mobil : 06 29 69 07 14 Courriel : yannick.lequeux@noos.fr |
| SECRETARIAT NATIONAL | Mme Catherine CHAZÉ | 21 Rue Boris Vildé 92260 Fontenay aux Roses Tél. 01 49 73 40 53 Mobil : 06 11 08 91 48 Courriel : secretariat@advbs.fr |
| TRESORERIE NATIONALE | Monsieur Jean CREMOUX | 31, Rue Henri Martin 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél. 05 55 86 02 50 Courriel : tresorerie@advbs.fr |
| CONSEIL ADMINISTRATION | 15 membres répartis dans les différentes régions de France | |
| DELEGUES REGIONAUX | 14 Délégués Régionaux coordonnent sur le terrain l'action des Bibliothèques Sonores | |
| MAISON DES LIONS CLUBS DE FRANCE | | 295, Rue Saint Jacques 75005 PARIS Tél. 01 46 34 14 10 maisondeslions@lions-france.org |